

# François Héran Exploiter sans scrupule la xénophobie est la voie de la facilité

Alors que le gouvernement entend durcir la régularisation des sans-papiers, François Héran, professeur au Collège de France, dénonce la surenchère politique sur l'immigration

Jusqu'au 23 janvier, les sans-papiers en attente de régularisation pouvaient espérer une « admission exceptionnelle au séjour » (AES) grâce à la circulaire Valls de 2012. L'actuel ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, l'a remplacée par sa propre circulaire. Comme l'a souligné le Conseil d'Etat dans son rapport de 2013 sur le « droit souple », ces missives aux préfets ne créent pas de nouveau droit. Ce sont des recommandations de nature interpréative et non impérative.

Personne n'est dupé : les destinataires de la nouvelle circulaire ne sont pas les préfets mais l'opinion publique, à qui l'on veut faire croire que Manuel Valls et Gérard Darmanin autorisaient des régularisations « à tour de bras » (sic), « trop quantitatives » (re-sic). Les préfets ont dû apprécier ces tautologies : leur rappeler que les « admissions exceptionnelles au séjour doivent rester exceptionnelles » et qu'il n'y a « pas de droit automatique à la régularisation », c'est leur faire injure.

Comment donc traitaient-ils les dossier des sans-papiers ? Au cas par cas, et non au fil de l'eau. La décision finale sur les dossiers dépendait de leur pouvoir discrétionnaire, avec des chances de succès fort inégales d'une préfecture à l'autre. En octobre 2022, une enquête de la commission des lois a confirmé le témoignage des associations : un tiers environ des préfets renonçaient déjà à appliquer la circulaire Valls, faute de moyens ou de volonté. Les bureaux devaient privilégier le renouvellement des

titres de séjour. Dans certaines préfectures, des dossiers de régularisation étaient remplis n'avaient toujours pas été ouverts au bout de trois ans.

Quel est le bilan ? En 2023, le nombre d'AES octroyées grâce à la circulaire Valls s'élevait à 34 700 ; 11 500 au titre du travail, 22 200 au titre de la famille et 1 000 à des étudiants. Ces chiffres absolus impressionnent à bon compte. Mais, rappelons aux 50 000 sans-papiers qui vivent en France (estimation plausible), c'est un taux de régularisation annuel de 7 %. Chiffre plus flable : sur l'ensemble des nouveaux titres de séjour accordés en France en 2023, seulement 9,5 % étaient des AES. A supposer que M. Retailleau parvienne à réduire le nombre d'un tiers, le taux de régularisation chuterait de 7 % à 5 %.

Comment croire qu'ensuite qui seraient ainsi du prétendu « chaos migratoire » à la « reprise de contrôle » ?

**Contradiction flagrante**  
Au lieu d'exiger, comme naguère, des « preuves de présence » dans les sphères du travail, du logement, de l'école... la nouvelle circulaire porte la durée de séjour de cinq ans à sept ans. Elle exige aussi l'absence d'obligation de quitter le territoire (OQTF) et une maîtrise du français certifiée. Seront donc retenus les postulants qui auront échappé aux OQTF pendant sept ans tout en fréquentant un institut de langue... La contradiction est flagrante : on invoque l'intégration pour relever le niveau de langue, mais on la retarde en différant de deux ans l'octroi



**BRUNO RETAILLEAU,  
LE MINISTRE  
DE L'INTÉRIEUR,  
N'A AUCUNE IDÉE  
DU PARCOURS  
KAFKAÏEN INFILÉ AUX  
MIGRANTS CANDIDATS  
À LA RÉGULARISATION**

d'un titre. Redus dans sa tour d'ivoire, le ministre n'a aucune idée du parcours kafkaïen infligé aux intéressés, à commencer par les effets déletères de ces retards sur la santé morale des enfants et leur insertion scolaire, un lien attesté par nombre d'études recensées en 2021 par la Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants (« plateforme de coopération internationale sur les sans-papiers »).

A ce jeu du tour de vis, la vis est sans fin

et l'on trouve toujours plus dur que soi.

Le 25 janvier, sur Franceinfo, le député (Rassemblement national) de Moselle Laurent Jacobelli a traité le ministre de l'intérieur de « faux dur » : au lieu de différer la régularisation de deux ans, il fau-

drait l'abolir. Dans cette course effrénée, l'objectif revé est l'abolition de la réalité.

« Les Français nous le demandent », martèle le ministre. Mais la vox populi est, au choix, vox Dei ou vox Diaboli : il faut l'écouter en matière d'immigration, surtout pas sur la réforme des retraites ou la fin de vie. Quant les deux tiers des Français s'opposaient à la réforme des retraites, M. Retailleau préconisait sur France Inter, le 15 mars 2023, de l'adopter par la voie « parfaitement démocratique » du 49-3. Il ne donnait alors plus cher de la demande du peuple... ■

## Défausse généralisée

Certes, même de sondages menés en France et à l'étranger traduisent un sentiment partagé : les autres sont trop, ils sont trop visibles, ne s'intègrent pas... Face à ce fonds commun de xénophobie, que faire ? Exploiter sans scrupule est la voie de la facilité : il se trouve toujours des leaders d'opinion pour tenir ce rôle. L'autre approche est celle de la démocratie délibérative, plus exigeante : au lieu de caresser la population dans le sens de ses peurs, il s'agit de l'armer en données permettant de traiter une réalité complexe. Faute il s'étonner qu'une opinion informée à sens unique soit tentée d'opiner à sens unique ?

L'enquête de la commission nationale

consultative des droits de l'homme

parue en juin 2024 livre un tableau de l'opinion plus nuancé que les idées binaires de M. Retailleau. De 2000 à 2022, la part des Français d'accord avec l'affirmation

« il y a trop d'immigrés en France » a reculé de 59 % à 45 %, avant de revenir à 56 % en 2023. Or, ces oscillations n'ont aucun lien avec la progression continue de la part des immigrés dans la population de la France depuis 2000, qui suit à distance une progression européenne et mondiale. Dans le même temps prévaut l'idée que « les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française » (80 % d'accord en 2023) ou que « la présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel » (60 %).

Dans l'idée de M. Retailleau, les régularisations ne sont qu'une partie de l'immigration à réduire. Il faudrait s'aligner sur les membres de l'Union européenne (sauf l'Espagne et l'Italie), en espérant que chaque puisse dévier sur ses voisins la puissance mondiale des migrations observée depuis l'an 2000. Cette défausse généralisée est un leurre. La montée linéaire de l'immigration est une réalité en France, mais très éloignée des diagnostics outranciers du type « chaos », « submersion », « tsunami ». Les indicateurs de l'ONU, de l'OCDE ou d'Eurostat sur son ampleur attestent que, vu sa population, la France se situe autour du 15<sup>e</sup> rang en Europe.

En 2015, Marine Le Pen s'écrivait : « j'accuse l'ONU, de concert avec la Commission européenne, d'organiser sciemment la submersion migratoire de l'Europe. » Quinze ans plus tôt, son père les accusait déjà de programmer « la poursuite d'une immigration débouchant sur la submersion pure et simple des Français de souche et la disparition de la France ». C'était un consensus total sur un rapport de l'ONU qui démontrait que des myriades de migrants ne suffiraient pas à bloquer le vieillissement de la population. Il est affligeant d'entendre le premier ministre reprendre ce vocabulaire à son compte. ■

**François Héran** est sociologue, titulaire de la chaire Migrations et sociétés au Collège de France, et président de l'Institut Convergences Migrations du CNRS

## Catherine Wihtol de Wenden

### « L'emploi du terme « submersion » relève du calcul politique »

L'autrice de l'« Atlas des migrations » revient sur l'évolution des flux migratoires, alors que se posent aujourd'hui de nouveaux problèmes d'ordre social et politique

fugis ukrainiens fuyant la guerre. Ceux qui sont allés en Europe ont préféré se rendre en Pologne, en Allemagne, en Italie ou en Espagne parce qu'il y avait, dans ces pays, une immigration économique antérieure d'Ukrainiens.

Pour les Syriens fuyant le régime de Bachar Al-Assad, c'est la même chose : quand la France accueillait entre 2015 et 2016 autour de 11 000 demandeurs d'asile syriens, l'Allemagne en enregistrait plus de 420 000. Il y avait, dans ce pays, plus d'emplois, de meilleurs salaires et la présence ancienne d'une migration venue du Moyen-Orient – dans les années 1970, des Kurdes de Syrie, de Turquie et d'Irak se sont installés en Allemagne, et ils ont été rejoints, dans les années 1980, par des Syriens qui fuyaient le régime de Damas.

**Vous soulignez, dans votre ouvrage « Immigration, Indifférence, indignation, déshumanisation » que les mouvements migratoires se sont accélérés depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Pourquoi ?**

Une première phase d'immigration de masse survint à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, durant laquelle les Européens ont migré à l'intérieur du continent ou sont partis peupler les nouveaux mondes, Etats-Unis, Canada, Australie. À partir de 1989, la planète entre dans une nouvelle phase d'immigration de masse, car l'émigration est soudainement devenue possible en de nombreux endroits, notamment en Europe de l'Est, grâce à la fin du rideau de fer. La Chine s'est aussi ouverte à ce moment-là, ainsi que de nombreux pays du Sud qui avaient un double intérêt politique et économique à laisser sortir leur jeunesse. A cette généralisa-

tion du droit de sortie se sont ajoutées des crises politiques, au Moyen-Orient ou en Afrique, qui ont nourri les mouvements de migration : le conflit afghan depuis la fin des années 1970, la crise des réfugiés en Afrique des Grands Lacs à partir de 1994, la déennie noire en Algérie [1991-2002], les guerres en ex-Yugoslavie [1991-2001] ou encore les révoltes arabes à partir de 2011 et, aujourd'hui, la guerre au Soudan. Cela dit, il faut relativiser : selon les Nations unies, on ne recense en 2020 que 281 millions de migrants internationaux, terme désignant les personnes qui vivent dans un autre pays que leur pays de naissance pour une période d'au moins un an, soit seulement 3,6 % de la population mondiale.

Les flux migratoires du Sud vers le Nord sont en voie d'être dépassés par les flux migratoires du Sud vers le Sud. La région du Golfe est devenue à partir du début des années 2000 la troisième destination migratoire du monde, derrière les Etats-Unis et l'Europe, en raison du besoin de travailleurs. En outre, la plupart des réfugiés

vivent dans des régions voisines des zones de conflits. Ainsi, ces quarante dernières années, l'essentiel des réfugiés afghans est parti en Iran et au Pakistan ; la majorité des 6,5 millions de Syriens qui ont fui la guerre à partir de 2015 sont allés en Turquie et au Liban ; les exilés vénézuéliens voulaient échapper au régime de Nicolas Maduro ont pour l'essentiel cherché refuge en Colombie... Cette évolution pose de nouveaux problèmes. Aujourd'hui, l'essentiel des migrations est généré par des pays qui n'ont aucune politique migratoire. Cinquante Etats n'ont pas signé la Convention de Genève sur les réfugiés [1951], et de nombreux autres n'accordent aucun statut à la main-d'œuvre immigrée. Ils n'autorisent pas le regroupement familial ou pratiquent un droit du sang qui rend impossible l'acquisition de la nationalité... La situation est donc à la fois aberrante et chaotique : les crises migratoires se développent, pour une part, dans des pays où la législation sur l'immigration est faible, voire inexiste et, dans les pays qui ont des législations, ces textes obéissent davantage aux évolutions des sondages qu'à une politique rationnelle.

**Vous évoquez dans vos travaux une « politisation » de la question de l'immigration en France. Que voulez-vous dire ?**

Pendant la période des « trente glorieuses » [1945-1973] et jusqu'à la suspension de l'immigration de travail, en 1974, l'immigration, en France, était un sujet qui relevait des débats économiques sur la main-d'œuvre. Elle était en grande partie gérée par le patronat, en accord avec le ministère

des affaires sociales. Il n'y avait quasiment pas de loi.

Depuis le succès du Front national aux élections municipales de Dreux [Eure-et-Loir], en 1983, Jean-Marie Le Pen et l'extrême droite ont capitalisé sur le thème de l'immigration. Le patronat s'est tu de crainte de perdre une partie de ses affiliés, notamment les petits patrons qui redoutaient la concurrence étrangère, comme l'a montré la campagne dénonçant la figure du « plombier polonais », les syndicats sont restés assez silencieux et les partis politiques ont délaissé le terrain.

Quand aux associations de défense des migrants, elles sont très actives localement, elles sont ignorées par les pouvoirs publics dans la prise de décision – et elles s'indignent au beau milieu d'une marée d'indifférence.

**François Bayrou** s'est dit favorable à une nouvelle restriction du droit du sol à Mayotte. Qu'en pensez-vous ?

Restreindre le droit du sol ne changera rien, la France exige déjà que l'un des parents ait effectué un séjour régulier de trois mois pour qu'un enfant, s'il est né à Mayotte, devienne français à sa majorité. La plupart des Comoriens ne viennent pas à Mayotte pour devenir français mais pour avoir une meilleure vie. Ils viennent d'un archipel qui figure parmi les pays les plus pauvres du monde. L'alternative est simple, soit la France rend Mayotte aux Comores, soit elle rétablit l'espace de libre circulation entre Mayotte et les Comores qui existait avant Édouard Balladur et l'instauration de visas, en 1995. ■

**PROPOS RECUEILLIS PAR JULIA PASCUAL**

## ENTRETIEN

**C**atherine Wihtol de Wenden est directrice de recherche au CNRS. Auteure d'*Atlas des migrations* (Autrement, 2021), elle vient de publier un essai : *Immigration, Indifférence, indignation, déshumanisation* (Autrement, 160 pages, 19 euros).

Le premier ministre, François Bayrou, a récemment affirmé qu'il existait, en France, un sentiment de « submersion »

migratoire. Cela correspond-il à une réalité ?

L'emploi du terme « submersion » relève du calcul politique : il est destiné à « raceler » à droite, alors que le premier ministre se sent moins soutenu à gauche. Il faut replacer les choses dans la réalité. Le mot de « submersion » est inapproprié : avec environ 10 % d'immigrés, la France se situe dans la moyenne européenne. En matière d'asile, c'est la même chose. Depuis l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, la France s'est contentée d'accueillir 4 % des ré-

« Vous évoquez dans vos travaux une « politisation » de la question de l'immigration en France. Que voulez-vous dire ?

Pendant la période des « trente glorieuses » [1945-1973] et jusqu'à la suspension de l'immigration de travail, en 1974, l'immigration, en France, était un sujet qui relevait des débats économiques sur la main-d'œuvre. Elle était en grande partie gérée par le patronat, en accord avec le ministère